

Madame, Monsieur,

Habitant de RAMOUS, je demande que le PLUi de la CCLO interdise l'ouverture de toute nouvelle carrière sur le territoire intercommunal.

Les carrières génèrent des nuisances majeures : atteintes à l'environnement (ressources en eau, biodiversité, artificialisation des sols), dégradation de la santé publique (poussières, bruit), perte de qualité de vie (trafic de camions, paysages défigurés) et forte dévalorisation des biens immobiliers.

Ce type d'exploitation est en contradiction avec les objectifs nationaux de la loi Climat-Résilience et avec les ambitions locales en matière de développement durable.

Je demande donc que le PLUi exclue clairement tout nouveau projet de carrière.

Fait à Baigts de Béarn, le 13 Septembre 2025.

Signature

M. AUETECORNE Denis.
450 Route départementale 817
64270 RAMOUS.

